



Atd sans prévenir, blocage compte bancaire

Par **guirzie**, le **07/04/2010** à **12:53**

Bonjour,

Ce matin, au grand bonheur, en voulant payer mon loyer je me rends compte que mon compte (professionnel, je suis profession libérale) est sous le coup d'une "atd"... qu'est ce donc, je me renseigne! le trésor public bloque mon compte pour une somme de 886 euros dont je n'ai jamais, je dis bien jamais entendue parler.... profession libérale, je suis très bien suivie au niveau fiscal et n'ai jamais eu un seul rappel au cours de toute ma carrière, mais je déménage assez souvent et la banque me signale que l'adresse mentionnée sur l'atd était mon adresse d'il y a 5 ans.... je fais quoi moi je n'ai reçu absolument aucun courrier me prévenant, jamais aucun courrier me réclamant quelle somme que ce soit, et je ne sais même plus quelle trésorerie appeler?? comment je me défends?

est-ce légal une atd sans prévenir, sans envoyer ne serait-ce un courrier pour dire de quel trésorerie cela provient?

quels sont mes recours?

de plus mon compte était créditeur, j'ai des charges à payer, quand aurai-je à nouveau la jouissance de mon propre argent?

merci si qq'un a des infos à me donner, je suis scandalisée qu'au bout de 5 ans ils trouvent mon compte bancaire, mais pas mon adresse pour me réclamer ce que je semble leur devoir...